



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Quotidiens départementaux

Au 01juin 2012

Augmentation 0,40%

Valeur du point 16,2422 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 735,71 €
Rédacteur en chef adjoint	190	3 086,02 €
Chef de service	160	2 598,75 €
Secrétaire de rédaction	140	2 273,91 €
Chef de centre	140	2 273,91 €
Reporter 2e échelon	135	2 192,70 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 111,49 €
Rédacteur détaché 2e échelon	130	2 111,49 €
Reporter 1er échelon	125	2 030,28 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 949,07 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 949,07 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 949,07 €
Rédacteur polyvalent	120	1 949,07 €
Rédacteur 2e échelon (*)	115	1 867,85 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 786,64 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 786,64 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 786,64 €
<i>Rédacteur stagiaire</i>		
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 624,22 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 461,80 €

Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.

(*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.